

Séance du 14 juin 2017

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

↳ A tiré au sort, à partir de liste électorale, Monsieur Dominique QUECHON pour faire partie de la liste préparatoire des jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée pour l'année 2018,

↳ Approuve la modification des horaires scolaires validée par le Conseil d'Ecole maintenant la semaine scolaire à 4,5 jours et les TAP répartis sur 3 fois 1 heure les lundis, mardis et vendredis ;

↳ Renonce au droit de préemption des propriétés appartenant à Madame BLUTEAU, aux consorts GERBAUD, à Monsieur et Madame HUARD et à Monsieur RENAUD ;

↳ A confié la réalisation des diagnostics immobiliers pour la vente de « La Coltrie » à la société APT'IMMO de La Roche-sur-Yon,

↳ Décide de vendre la propriété de « La Coltrie » comprenant la maison et le terrain attenant mais pas le petit bois et prend connaissance de l'identité des personnes intéressées qui se sont fait connaître en mairie. Le prix de base est fixé à 100.000 € l'ensemble, en cas de multiples acquéreurs, le bien sera vendu au plus offrant.